

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme de Bouilly

Révision allégée n°1 du PLU

Par arrêté n° CUGR-DUPAACV-2023-001 en date du 03 mars 2023, la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Bouilly.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours :

DU 27 MARS 2023 A 09H00

AU 26 AVRIL 2023 A 18H00

L'objectif de la révision allégée n°1 est :

-De permettre et de répondre aux objectifs de la réalisation d'un projet de développement économique à vocation hôtelière, ayant pour objet la majoration de la constructibilité au sein de la zone naturelle.

Madame Danièle DENYS, ingénieur d'études sanitaires en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bouilly : le mardi de 16h00 à 18h30, le mercredi 10h00 à 11h30, et le vendredi de 10h00 à 12h00.

L'évaluation environnementale du projet de PLU ainsi que l'avis émis par l'Autorité environnementale compétente seront joints au dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Bouilly, 2 rue Saint-Caprais 51390 Bouilly, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Madame Danièle DENYS, commissaire enquêtrice, Communauté Urbaine du Grand Reims, Pôle Champagne Vesle - CS 80036 51722 REIMS CEDEX. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Bouilly pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **LE MERCREDI 29 MARS 2023 DE 10H00 A 12H00**
- **LE SAMEDI 15 AVRIL 2023 DE 10H00 A 12H00**
- **LE MERCREDI 26 AVRIL 2023 DE 16H00 A 18H00**

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenues à la disposition du public à la Communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Bouilly, sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée n°1 du PLU de Bouilly, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis du Conseil municipal de Bouilly.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims